

CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

Année 2009

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N° 912 SEANCE DU VENDREDI 18 DECEMBRE 2009

La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de M. Alain SCHMITZ, président.

M. Ismaïla WANE, *l'un des secrétaires de séance*, procède à l'appel nominal.

Présents : MM. Barth, Bel, Berthet, Blévin, Mme Boutin, MM. Colin, Delaporte, Deligné, Desjardins, Devys, Fond, Gourdon, Joly, Jouy, Lebrun, Lequiller, Mme Le Saint, MM. Level, Loison, Mme Mary, MM. Planchenault, Raynal, Ribault, Saint-Amaux, Schmitz, Solignac, Sylvestre, Tasset, Tautou, Thibaut, Vandewalle, Vialay, Vignier, Vuilliet, Wane.

Excusés : MM. Esnol, Fournier (pouvoir à M. Lebrun), Mme Péricard (pouvoir à M. Schmitz), M. Tétart (pouvoir à M. Delaporte).

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie, chers collègues, d'avoir fait l'effort de vous déplacer pour cette dernière séance de l'année, en dépit des conditions climatiques extrêmement difficiles. A cet égard, je tiens à remercier, en notre nom à tous, les services du Département pour les opérations de salage du réseau routier. Certes, tout n'est pas encore parfait, mais les services n'ont pas ménagé leurs efforts, particulièrement soutenus hier.

Avant d'en venir à l'ordre du jour, un mot de la campagne de vaccination contre la grippe A. Comme vous le savez, le Département assure avec ses moyens propres la vaccination des enfants de six mois à six ans, celle des femmes enceintes ainsi que, par dérogation, celle des enfants de six à dix ans dans le cadre des fratries. Dix centres de Protection maternelle et infantile (PMI) sur 75 ont été fermés pour être transformés en centres de vaccination pour enfants. Soixante-seize médecins, infirmières, puéricultrices et agents administratifs y interviennent chaque jour et 518 agents du Département ont été réquisitionnés par l'Etat dans le cadre de cette campagne. A la date du 16 décembre, près de 18 000 personnes ont été vaccinées dans les centres de vaccination pour enfants. Du 21 au 28 décembre, les centres seront ouverts tous les matins de 8 h 30 à 12 h 30. Je me suis rendu cette semaine au centre de vaccination de Saint-Germain-en-Laye pour, en votre nom à tous, remercier l'ensemble des personnels mobilisés, qui ne ménagent pas leurs efforts. J'ai pu, à cette occasion, constater la parfaite organisation de l'opération, la qualité de l'accueil réservé aux personnes venant se faire vacciner et l'absence de toute file d'attente. Tout se passe donc au mieux. Inutile de dire que dans cette campagne, nous travaillons main dans la main avec l'Etat, comme il est normal vu la situation, même si, semble-t-il, le pic de la pandémie est désormais derrière nous.

Adoption de comptes-rendus analytiques

Les comptes-rendus analytiques des séances du 25 septembre 2009 et du 23 octobre 2009, successivement mis aux voix, sont adoptés à l'unanimité sans observation.

Marchés à procédure adaptée

M. LE PRESIDENT – Conformément à l'article 3221-11 du code général des collectivités territoriales, nous vous avons remis la liste des marchés à procédure adaptée notifiés entre le 16 novembre 2009 et le 14 décembre 2009, en vertu de la délégation que vous m'avez donnée. Si vous n'avez pas de question particulière, je vous demande de prendre acte de la communication de ce document.

Le Conseil général prend acte de cette communication.

Examen des rapports d'activité des services du Département

M. LE PRESIDENT – Nous allons procéder à l'examen des rapports d'activité des services du Département en 2008. Je laisse la parole aux présidents des cinq commissions réglementaires.

M. DELAPORTE, *président de la commission des Finances* – Je vous présenterai successivement l'activité des trois directions des finances, des ressources humaines et des systèmes d'information.

En 2008, le budget d'activité de la direction des Finances s'est élevé à 1 161 000 000 €. La direction a exécuté 87 700 mouvements budgétaires : 69 500 mandats de dépenses, en baisse de 10 % en raison de la clôture des deux budgets annexes du foyer Sully et du laboratoire départemental d'analyses, et 18 200 titres de recettes, en hausse de 3 %. Le délai moyen de mandatement a été ramené à 20 jours contre 29 en 2006 et 24 en 2007, ce qui n'est pas négligeable.

Parmi les faits marquants, il faut noter l'entrée en vigueur du guichet unique, qui constituera à terme le point d'entrée de toutes les demandes de subventions des associations comme des collectivités et leurs établissements publics. Neuf cent dix-huit demandes ont été traitées pour un total de 294 000 000 euros attribués. A noter également le déploiement et l'évolution du progiciel financier Grand Angle. Cela a permis de dématérialiser la chaîne comptable et financière, notamment les échanges avec le payeur départemental. Le module Patrimoine destiné à la gestion de l'inventaire comptable a été refondu, notamment pour être mis en cohérence avec l'outil Hélios du payeur départemental. L'adaptation du module de gestion financière des marchés, notamment pour la gestion des avances, des retenues de garantie, des pénalités et des bons de commande, a été poursuivie. Le module de gestion des subventions a été généralisé à l'ensemble des directions, en cohérence avec le guide des aides du Département. Il me faut enfin rappeler l'arrivée le 1^{er} décembre 2008 d'Armelle Le Roux, nouvelle directrice des Finances et directrice générale adjointe chargée de la coordination des directions fonctionnelles.

A la direction des Ressources Humaines, l'année 2008 a été marquée par une réorganisation des services de grande ampleur : réorganisation de l'action sociale avec la mise en place de neuf territoires et de trente-huit secteurs, regroupement de la direction des Bâtiments avec la sous-direction des moyens généraux et du patrimoine, création de la direction de la Culture, création de deux directions générales adjointes (directions opérationnelles et directions fonctionnelles), transfert du laboratoire départemental d'analyses à l'Institut Pasteur de Lille, fermeture du foyer Sully. Dans ce contexte, la DRH, qui a adapté son organisation pour mieux répondre aux besoins des services, a énormément travaillé afin d'accompagner le changement auprès des différentes directions. Près de deux cents mobilités internes et redéploiements ont eu lieu dans le secteur social et plus de cent dans les autres secteurs.

La DRH s'est attachée à renforcer les compétences des *managers* – 72 cadres ont été formés. Elle a mis en place les titres restaurant. Elle a consenti un effort en faveur de l'insertion des jeunes avec quatorze nouveaux contrats d'apprentissage. Enfin, elle a contribué à la maîtrise des dépenses de personnel, lesquelles n'ont progressé que de 2% en 2008.

Je termine par la direction des Systèmes d'Information, direction très importante même si son budget ne représente que 0,5% du budget global du département. Ses collaborateurs étudient, préparent, adaptent, mettent en œuvre et assurent la maintenance des applications informatiques ainsi que des moyens de communication indispensables aux douze autres directions pour travailler.

Parmi les faits marquants de 2008, à noter l'accompagnement de la territorialisation des services sociaux avec le nouveau découpage géographique, la préparation de progiciels métiers pour la direction des Routes et des Transports (arrêtés de circulation, conception de projets routiers), pour la direction de l'Enseignement, de la Jeunesse et des Sports (gestion de la population collégienne), la préparation de l'informatisation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), la mise au point du système d'information documentaire des archives et de la culture.

La direction des Systèmes d'Information assure au quotidien l'exploitation et le maintien en condition opérationnelle des systèmes informatiques. Elle a mis en place les liaisons France Télécom indispensables pour que les personnels du Département aient accès aux moyens de communication internet et intranet, ainsi qu'aux applications sur les sites du Département depuis leur poste de travail. La dématérialisation des procédures vise à améliorer le service rendu aux Yvelinois, aux agents et aux partenaires du Département. Elle réduit les délais de traitement, simplifie les démarches et fait économiser du papier.

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie de cette présentation concise et synthétique du travail de trois directions majeures.

M. RIBAUT, *président de la commission Equipement* – Je vous présenterai tout d'abord le rapport d'activités de la direction des Bâtiments, des Moyens Généraux et du Patrimoine. Celle-ci gère un patrimoine immobilier de plus de trois cents bâtiments, très variés - collèges, gendarmeries, musées, archives, bâtiments administratifs et médico-sociaux. Elle intervient également pour le compte du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) en matière d'acquisitions foncières et de construction de bâtiments.

L'année 2008 a été marquée par la création de cette direction, née de la fusion de deux entités techniques situées sur des sites géographiques distincts, la direction des Bâtiments départementaux et la sous-direction des moyens généraux et du patrimoine, auxquelles ont été rattachés certains services comme l'accueil, le standard, la sécurité et la sous-direction de la logistique de la DASDY. Fin 2008, l'effectif de la DBMGP était de 243 agents.

Le réalisé en fonctionnement de l'année 2008 s'établit à 15 613 000 euros et le réalisé en investissement à 62 683 000 euros, les crédits ayant été consommés à 96 %. Dans le secteur social, ont été livrés le pôle de proximité de Limay et le bâtiment pour le territoire de Versailles Grand Ouest. Dans le secteur scolaire, ont été livrés, suite à des restructurations ou des réhabilitations, les collèges Ravel à Montfort-l'Amaury, La Vaucouleurs à Mantes-la-Jolie, Georges Brassens à Saint-Arnoult-en-Yvelines, Le Cèdre au Vésinet, Saint-Exupéry à Andrézy et Le Prieuré à Maisons-Laffitte. Le plan pluriannuel des collèges adopté fin 2008 pour la période 2010-2016 s'élève à 560 000 000 euros. Le plan pluriannuel de la direction des Routes et des Transports est, quant à lui, encore en préparation. Un grand nombre de concours de maîtrise d'oeuvre pour des opérations lourdes, ainsi que d'études de conception, ont été lancés. Je souhaite ici citer tout particulièrement le premier collège entièrement haute performance environnementale reconstruit à Chatou, ainsi que les études sur le complexe multi-activités de la Vallée de l'automobile et de la mobilité durable à Flins-Les Mureaux et au projet d'aménagement du parc de la boucle de Montesson. Je remercie vivement l'ensemble des personnels de cette direction pour le travail accompli, avec efficacité, dans cette nouvelle organisation.

J'en viens à la direction des Routes et des Transports. Celle-ci compte 290 collaborateurs, dont 148 travaillent dans les cinq subdivisions territoriales et les dix centres d'exploitation et d'intervention. Afin de consolider l'action de la direction sur un territoire à forts enjeux, un service territorial Nord-Ouest (STNO) a été créé le 24 janvier 2008.

En investissement, 59 900 000 euros ont été mandatés, dont 43 700 000 euros pour les routes départementales, 12 700 000 millions pour les autres réseaux routiers et 4 200 000 euros pour les transports en commun. En fonctionnement, 39 400 000 euros ont été mandatés, dont 10 800 000 euros pour les routes départementales et 28 600 000 euros pour les transports en commun.

Sur les 1 577 km de routes départementales, 70 km de revêtement de chaussées ont été rénovés et 28 ouvrages d'art ont fait l'objet d'opérations de gros entretien. La campagne de viabilité hivernale, notamment le salage des routes, a nécessité, lors de l'hiver 2007-2008, 90 interventions qui ont mobilisé 110 agents pour épandre 2 276 tonnes de sel.

Le Département a poursuivi ses investissements pour améliorer la sécurité routière sur le réseau départemental. Il y a consacré 5 200 000 euros, qui ont permis d'achever vingt opérations lancées en 2006-2007 et d'engager neuf opérations nouvelles. Toutes ces actions ont contribué à la diminution du nombre de tués sur nos routes, tombé de 72 à 40.

La mise en oeuvre du schéma de déplacements des Yvelines (SDY) s'est poursuivie. Les déclarations d'utilité publique ont été obtenues pour la déviation Sud d'Orphin, la voie nouvelle Montesson-Sartrouville, l'aménagement de la RD 110 à Buchelay et Bréval, ainsi que l'aménagement de la RD 30 à Plaisir.

Les études de maîtrise d'œuvre ont été engagées pour la déviation de la RD 307 à Saint-Nom-la-Bretèche, la dénivellation du carrefour de la Maladrerie à Poissy sur la RD 113, les aménagements de la déviation des RD 98-RD 11 à Villepreux, Les Clayes-sous-Bois et Plaisir. Parallèlement, les études préliminaires de plusieurs opérations routières de ce schéma ont été engagées ou poursuivies : le schéma de principe de la liaison Seine-Aval/Saint-Quentin-en-Yvelines, les premières études fonctionnelles de la liaison RD 190-RD 30, avec notamment le pont d'Achères. 1 700 000 d'euros ont été consacrés aux aménagements en faveur des circulations douces au travers d'aménagements réalisés le long du réseau routier départemental ou de subventions aux communes.

Le programme triennal 2006-2007-2008 d'aide aux communes pour la modernisation de leurs infrastructures a permis de soutenir financièrement les projets de 236 communes ou groupements, à hauteur de près de 20 000 000 euros. Un nouveau programme triennal 2009-2010-2011 a été adopté fin 2008. Le programme 2008 d'aide exceptionnelle pour la remise en état de certaines voiries communales hors agglomération a bénéficié à six communes ou groupements et permis de rénover près de douze kilomètres de voirie.

Le Département participe aussi financièrement à plusieurs grands projets d'infrastructures de transports collectifs inscrits au contrat de plan : la tangentielle Ouest ; le pôle de Versailles-Chantiers ; la modernisation de la liaison rail Normandie/vallée de la Seine (LRNVS) ; le tramway Châtillon-Vélizy-Viroflay, dont le Département est maître d'ouvrage pour la partie yvelinoise.

Au-delà de ces grands projets d'investissement, le Département contribue à la promotion et au développement des transports en commun à travers des aides financières aux communes organisant des lignes de transport en commun – 88 lignes ont été aidées en 2008, le subventionnement des transports scolaires à hauteur de 9 500 000 euros en 2008 pour le transport de plus de 72 000 élèves. La participation versée au Syndicat des transports d'Ile-de-France s'est élevée en 2008 à 17 077 297 euros. Je tiens à remercier la direction des Routes et des Transports et l'ensemble de ses agents pour le travail qu'ils accomplissent avec beaucoup d'efficacité.

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie de cette présentation à la fois concise et précise, qui n'était pas facile car la commission Equipement examine un très grand nombre de dossiers, le plus souvent de grande ampleur. Comme vous, je me félicite de la forte diminution du nombre de tués sur nos routes. C'est aussi le fruit de notre programme d'amélioration de la sécurité routière auquel nous apportons la plus grande attention.

M. DESJARDINS, suppléant MME PERICARD, *présidente de la commission Education, Culture et Affaires générales* – Me revient donc le privilège de présenter, en l'absence de Catherine Péricard, l'action des services concernant les quatre secteurs de la culture, du sport, de l'éducation et de la coopération décentralisée. Le temps qui m'est imparti étant très court, je remercierai globalement les services, en une seule fois, mais avec assez de force et de conviction pour que chacun ait sa part, parfaitement justifiée, de ces remerciements...

Le présent rapport porte sur l'année 2008, mais beaucoup des actions concernées s'inscrivant dans la durée, il y a des débordements sur 2009. C'est notamment le cas pour les actions de coopération décentralisée, initiées en 2007 et qui prennent de l'essor chaque année.

Trois nouveaux accords de coopération de département ont été signés cette année au Sénégal, au Liban et au Congo. Je ne citerai pas toutes les réalisations, tant elles ont été nombreuses, mais seulement les pays qui en ont bénéficié : le Bénin, le Congo, le Liban, le Maroc, le Sénégal et le Togo. Le dispositif d'appui aux acteurs yvelinois, mis en place en 2008, est lui aussi en plein essor. En 2009, 195 500 euros ont été versés à des associations et des collectivités locales dans le cadre de conventions. Douze nouveaux partenariats ont été signés, portant leur total à 27. Les Assises « Yvelines partenaires du développement » font la synthèse de ces actions de coopération, à l'étranger et auprès des acteurs yvelinois. Des ateliers de travail et de réflexion ont été mis en place au cours de l'année, et le 25 novembre dernier à Guyancourt, se sont tenues les Assises proprement dites. Cette année, le Togo était à l'honneur. Ce sera chaque année un pays différent. À noter également : la refonte de la politique développement solidaire, qui permet aux associations d'Yvelinois d'origine étrangère de développer des projets dans leur pays d'origine. L'Etat verse une aide de 300 000 euros, le Département apportant la même somme.

Place maintenant aux jeunes, à l'éducation et au sport, avec des actions, là encore, s'inscrivant dans la durée. La direction de l'Education, de la Jeunesse et des Sports compte aujourd'hui 1 180 agents, dont 1 140 en contact direct avec les collégiens, après que les personnels d'Etat ont été intégrés parmi le personnel départemental.

Le plan pluriannuel d'investissements et de travaux dans les collèges se poursuit. Lors de la construction ou de la reconstruction d'établissements, le respect de l'environnement, l'accessibilité aux handicapés et la qualité de l'équipement en informatique et multimédia sont à chaque fois retenues comme priorités. Au total, 95 310 000 euros, dont 65 000 000 en investissement, ont été consacrés aux collèges en 2008.

Une réflexion est en cours sur la tarification de la restauration dans les collèges. L'idée est de parvenir à une tarification homogène de repas équilibrés, tenant compte des critères sociaux.

Une étude a été lancée sur l'évolution démographique des collèges dans les dix années à venir, dont l'objectif est d'anticiper et de prévenir d'éventuels sous-effectifs ou au contraire une saturation des établissements.

Le Département a lancé fin 2008 la première campagne d'évaluation des agents des collèges selon ses propres règles, et non plus celles de l'Education Nationale. Les modifications intervenues n'ont pas été sans poser quelques problèmes. Mais il faut saluer le travail des agents qui ont permis que tout se passe bien. L'absentéisme a diminué et les dépenses de suppléance ont pu être réduites.

L'opération Yvelines Campus a connu un essor particulier en 2008, avec une ouverture des activités durant toutes les petites vacances.

Le Département a soutenu la pratique des activités artistiques et culturelles dans les collèges, et a permis à de nombreux collégiens, notamment des zones en difficulté, de découvrir le monde équestre.

En matière de sport, le programme de soutien aux équipements sportifs annexes aux collèges a connu un pic en 2008, avec un montant d'aide aux communes jamais atteint de

7 500 000 euros et le soutien de 19 opérations. Par ailleurs, 2008 a été la première année pleine pour versement de la bourse aux sportifs de haut niveau inscrits sur liste ministérielle : 157 athlètes en ont bénéficié.

En matière de culture, de belles expositions ont, cette année encore, drainé de nombreux visiteurs. L'exposition « Yvelines Antiques : de Vercingétorix à Charlemagne » a présenté 357 objets originaux, issus du département. Trois expositions ont eu lieu au domaine de Madame Élisabeth : « Dessins de Joseph Bernard (2 500 visiteurs), "Le verre » (8 500 visiteurs), « Sur papier ou presque » (2 400 visiteurs). Le musée Maurice Denis a enrichi sa collection, avec notamment un panneau encore inconnu de Paul-Emile Ranson, « Femme au chien qui porte un collier », qui complète la série des sept panneaux déjà présents au musée, et trois carreaux de céramique vernissée réalisés par Maurice Denis. Ces acquisitions ont eu lieu en partenariat avec le Fonds national du patrimoine et le Fonds régional d'acquisition des musées. Il faut aussi rappeler quelques belles manifestations culturelles : le festival Musique et architecture, avec ses cinq concerts et sa prestigieuse tête d'affiche, Barbara Hendricks, qui a réuni plus de 2000 spectateurs, et le festival Jeux d'orgues en Yvelines, organisé autour de six concerts, avec huit actions pédagogiques, qui a déplacé 1 150 personnes. N'oublions pas non plus les actions visant à rapprocher la culture du quotidien des Yvelinois, comme l'opération Livres Voyageurs. L'archéologie préventive a été encore renforcée, avec des études au cas par cas et l'organisation de fouilles préalables chaque fois que nécessaire. Signalons également, organisés par le service Spectacle vivant, l'exposition « La danse, le miroir de son époque », le parcours chorégraphique en Yvelines et les salons Vidéo Danse. Quatorze projets ont par ailleurs été soutenus dans le cadre du programme « Culture et handicap ». Enfin, un séminaire administratif interne s'est tenu fin septembre, qui a permis d'engager une réflexion de fond sur le positionnement du service administratif, juridique et financier, ses moyens et ses méthodes de travail en vue d'une structuration de fond. Il s'agissait de dresser un état des lieux pour définir des objectifs, les fiches de poste des agents, les moyens ainsi que les outils d'évaluation correspondants.

M. LE PRESIDENT – Merci également de votre concision dans la présentation de ce rapport d'activités pour des secteurs très importants.

M. LEBRUN, *président de la commission Emploi, Affaires Sanitaires et Sociales* – Le temps qui m'est imparti est bien bref pour vous donner communication des 69 pages des rapports sur les directions œuvrant dans le domaine social, cœur de métier de notre collectivité. Je me livrerai néanmoins à l'exercice, au rythme donc d'une page et demie toutes les deux secondes... (*Sourires*)

Globalement, l'année 2008 a été marquée par la refonte de l'organisation des services sociaux décidée par notre Assemblée en septembre 2007. Cette réorganisation a abouti à la création de quatre directions sociales :

- trois directions de mission : la direction de l'Enfance, de l'Adolescence, de la Famille et de la Santé, la direction de l'Autonomie et la sous-direction de l'Insertion, intégrée au sein de la direction du Développement.

- une direction chargée de la mise en oeuvre des politiques : la direction des Territoires d'Action Sociale (DTAS), elle-même structurée autour de neuf territoires, remplaçant les vingt espaces territoriaux précédents.

Le budget de fonctionnement de l'action sociale du Département s'est élevé en 2008 à 422 000 000 euros, soit 56 % du budget total de fonctionnement, et a mobilisé plus de 1600 agents. Je tiens ici à remercier sincèrement l'ensemble des personnels de ces directions qui ont accompli leur tâche de façon extrêmement satisfaisante, dans une période difficile où la réorganisation de l'ancienne DASDY a apporté son lot d'incertitudes et de remises en question, tant personnelle que professionnelle.

En 2008, la DTAS, qui regroupe près des trois quarts des agents, a beaucoup travaillé sur l'accompagnement des personnels pour que le service de proximité de qualité apporté aux Yvelinois ne pâtisse en rien de la réorganisation. Des groupes de travail sur les pratiques professionnelles et des groupes de réflexion ont été mis en place. Des formations au management ont été dispensées. Des conférences sur le thème de la responsabilité professionnelle ont été organisées, tout cela dans le but d'adapter rapidement les pratiques à la nouvelle organisation.

Dans le même temps, la DTAS a assuré son rôle de direction transversale en travaillant sur le terrain avec les trois autres directions de mission. Je ne citerai pas toutes les actions auxquelles elle a participé. J'indiquerai juste que c'est elle qui a créé, puis piloté, la bourse aidant de jeunes Yvelinois à financer leur permis de conduire et celle destinée à ceux ayant obtenu une mention Très bien au baccalauréat.

Enfin, avec la création d'un service dédié, la DTAS a procédé en 2008 à l'évaluation de la mise en oeuvre des politiques sociales conçues par les directions de mission. Elle a ainsi élaboré de nombreux outils de mesure et de suivi des activités.

Je ne mettrai en avant que quelques-unes des réalisations et initiatives de la direction de l'Enfance, de l'Adolescence, de la Famille et de la Santé. Dans le domaine de la petite enfance, elle a contribué à la création d'un moteur de recherche sur Internet pour les parents recherchant une assistante maternelle dans leur ville ou leur quartier. Elle a par ailleurs été chargée d'accompagner la création de 2 000 places de micro-crèches, prévue sur trois ans.

2008 a vu la création d'une cellule centralisée de recueil et de traitement des informations préoccupantes, qui joue un rôle clé dans le dispositif de protection de l'enfance. Son rôle est d'améliorer la détection, le suivi et l'évaluation des situations de danger puis d'améliorer la saisine du Parquet. Sur les 271 signalements transmis à l'autorité judiciaire, seuls douze n'ont pas été suivis par le Parquet.

C'est aussi en 2008 qu'a été lancée la délocalisation du foyer départemental de l'enfance au Pecq et à Mantes-la-Jolie, laquelle s'étalera de 2010 à 2012.

Le centre maternel de Porchefontaine a lui aussi engagé sa restructuration qui portera sa capacité d'accueil de 40 à 65 familles et lui permettra d'offrir des prestations plus variées.

Enfin, dans le domaine de l'adoption, un effort particulier a été fait pour réduire les délais d'instruction des demandes d'agrément, ramenés à onze mois et demi. Un objectif de neuf mois est en vue pour 2009. L'accompagnement des familles adoptantes a aussi été un axe fort.

La nouvelle direction de l'autonomie avait, quant à elle, à relever quatre défis majeurs. Premier défi : simplifier l'accès aux droits des usagers. Pour cela, elle a travaillé au redécoupage des coordinations handicap et gérontologiques pour les faire correspondre à celui des territoires d'action sociale. Ce redécoupage sera effectif au 1^{er} janvier 2010.

Deuxième défi : continuer de doter le département d'établissements sociaux et médico-sociaux de qualité. Dans la continuité du schéma de deuxième génération, le Département contrôle à présent 161 établissements d'accueil pour personnes âgées offrant 12 807 places et employant près de 5 500 équivalents temps plein. Il offre par ailleurs 3 001 places dans 79 structures d'hébergement pour personnes handicapées, employant 1 976 ETP. Il finance 74 % du budget de ces établissements, pour un montant de 71 000 000 euros.

Troisième défi : maîtriser les dépenses d'action sociale, objectif majeur vu leur volume. Le budget de la direction a été réalisé à 98,3 %, ce qui démontre l'excellence des prévisions et du suivi des dépenses. La direction de l'autonomie a aussi pratiqué des contrôles d'utilisation effective de la prestation complémentaire du handicap (PCH) et de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Au total, ces contrôles ont permis de réaliser près de sept millions d'euros d'économies.

Dernier défi : renforcer la politique de maintien à domicile et lutter contre l'isolement. L'action phare du Département dans ce domaine est toujours le dispositif YES, Yvelines Etudiants Seniors, relayé par les différentes coordinations gérontologiques, lequel ne doit pas éclipser d'autres dispositifs comme PAM 78, la télé-assistance ou l'amélioration de l'habitat.

Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues, le fruit du travail de ces nouvelles directions durant l'année 2008. Si vous voulez en savoir davantage, n'hésitez pas à consulter les rapports en détail. Ils fourmillent d'informations et vous y découvrirez toute la diversité de nos missions sociales. Merci encore à tous ceux qui ont collaboré à leur réalisation.

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie de cette présentation. 2008 a en effet vu une profonde réorganisation de notre action sociale, au cœur des missions du Département. Nous tirerons dans les mois à venir tous les bénéfices des réformes entreprises.

M. LOISON, *président de la commission Urbanisme, Environnement et Affaires Rurales* – La direction du développement intervient dans les domaines de la politique du développement territorial, de l'habitat, de l'environnement, du développement économique et de l'insertion.

En matière de développement territorial, l'objectif premier est la mise en oeuvre du Schéma Départemental d'Aménagement pour le Développement Equilibré des Yvelines (SDADEY). Dans cette perspective, le Département apporte une aide financière à différents organismes comme l'Etablissement Public Foncier des Yvelines (EPFY). En 2008, 43 000 000 euros ont été accordés dans le cadre de la politique d'attractivité urbaine ainsi que pour la construction de logements, et 26 000 000 euros dans le cadre des contrats ruraux et départementaux d'aide à l'équipement des communes et structures intercommunales.

En matière d'habitat, l'objectif est d'aider au rattrapage du retard pris dans la construction de logements et, grâce aux contrats de développement de l'offre résidentielle (CDOR) et à l'action foncière de l'EPFY, de parvenir à produire 6 000 logements par an.

En 2008, 26 000 000 euros ont été engagés au titre des CDOR, 6 104 logements programmés et 5 580 mis en chantier, soit avec + 44 %, la plus forte progression d'Île-de-France. Depuis 2006, en moyenne, 5 % des logements produits sont en accession sociale et 35 % en location sociale. Le Département a également apporté son soutien à la réalisation de programmes de résidences pour étudiants et jeunes travailleurs.

S'agissant de la politique de l'environnement, l'objectif est d'encourager les actions environnementales innovantes à travers le Fonds Eco-départemental Environnement et Innovation (FEDEI). Vingt-et-un premiers projets ont été sélectionnés en 2008, visant notamment à accroître la fréquentation des espaces naturels sensibles. En 2008, les espaces protégés ont progressé de 67 hectares, ce qui en porte la superficie totale à 2 665 hectares. Le Syndicat Mixte d'aménagement des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO) a mis en œuvre son programme d'investissement pour la période 2008-2011, d'un montant de 32 500 000 euros. Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Etangs et Rigoles (SMAGER) poursuit, lui, un programme qui doit s'achever en 2009. A noter également le lancement d'une étude de la qualité de l'eau des rivières du département.

En matière économique, les engagements du Département sont restés soutenus avec plus de 15 000 000 euros, en augmentation de plus de 30 % par rapport à 2006. L'action du Département s'est concentrée sur le soutien à la recherche-développement et l'innovation, le soutien aux PME-PMI et le déploiement du haut débit. La deuxième phase du plan Haut débit visant à équiper une centaine de zones d'activités a été lancée en 2008. Au second semestre, les services se sont également mobilisés dans leurs champs de compétence autour du plan de soutien à l'industrie automobile – plan d'appui à la filière automobile, Vallée de l'automobile et de la mobilité durable.

En matière d'insertion, le montant total des allocations servies aux bénéficiaires du RMI s'est élevé à 66 000 000 euros. Les services se sont fortement mobilisés pour aider au retour à l'emploi des rmistes. En 2008, l'objectif d'atteindre 914 retours à l'emploi a été atteint à 60 %.

Le budget total de la direction du Développement pour 2008, fonctionnement et investissement cumulés, s'élevait à 237 000 000 euros. Le taux de réalisation a atteint 77,9 %. La dégradation de la situation économique va exiger de redoubler d'efforts, notamment en matière économique, d'habitat et d'insertion. Les projets dans ces secteurs continueront à mobiliser les pôles et devront faire l'objet d'une action transversale.

Au terme de cette présentation, je tiens moi aussi à remercier les services pour leur efficacité, leur célérité et leur réactivité, notamment lorsqu'il a fallu soutenir rapidement et fortement l'industrie automobile dans le département.

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie également pour ce rapport très concis de l'activité des services dans des secteurs essentiels.

J'indique que dans un souci de développement durable et de protection de l'environnement, nous vous avons cette année remis les rapports d'activité des services sous forme numérique. Cette innovation bienvenue économise une quantité considérable de papier et facilite la consultation des rapports.

Le Conseil général prend acte de la présentation des rapports d'activité des services du Département.

Budget général et budgets annexes. Modalités d'ouverture des crédits 2010.

M. LE PRESIDENT – Comme vous le savez, réforme fiscale en cours oblige, nous ne tiendrons notre débat d'orientation budgétaire qu'en février prochain et n'adopterons le budget pour 2010 qu'en mars. Il nous faut donc prendre une délibération nous permettant d'ouvrir par avance de premiers crédits sur l'exercice 2010.

M. SOLIGNAC, *rapporteur* – Il vous est proposé d'autoriser M. le Président du Conseil général, du 1^{er} janvier 2010 jusqu'à l'adoption du budget primitif pour 2010, à mettre en recouvrement les recettes, à engager et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget 2009 pour un douzième par mois ; les dépenses pluriannuelles comprises dans des autorisations de programme votées avant le 1^{er} janvier 2010 dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice 2010 – le montant de ces crédits s'élève à 256 536 949 euros ; les dépenses non comprises dans une autorisation de programme dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent hors remboursement en capital de la dette :

- budget général :	24 448 253 euros
- budgets annexes :	
Centre maternel Porchefontaine :	56 128 euros
Centre maternel Carpentier :	29 318 euros
I.F.S.Y :	6 100 euros
Musée Maurice Denis Le Prieuré :	42 600 euros

Il vous est également proposé d'autoriser M. le Président du Conseil général à rembourser au 1^{er} janvier 2010 l'emprunt dont nous avons besoin pour assurer le bouclage de l'année 2009, dans la limite d'un encours de 50 000 000 euros. Vu la trésorerie dont nous disposons, il est en effet plus judicieux de rembourser cet emprunt par anticipation plutôt que de payer des intérêts jusqu'au vote du budget.

L'alinéa 3 de l'article R 314-36 du code de l'action sociale et des familles impose au Conseil général de délibérer sur les prix de journée des établissements sociaux et médico-sociaux dans un délai maximal de 60 jours avant leur mise en œuvre. Compte tenu du fait que le budget primitif 2010 ne sera voté qu'en mars, il vous est proposé par voie d'amendement de fixer à 1% le taux directeur d'évolution de ce prix de journée en 2010 – étant ici rappelé que l'inflation est de 0,6%. Il convient donc d'ajouter au délibéré un article 5 rédigé comme suit : « Fixe à 1% le taux directeur d'évolution du prix de journée 2010 des établissements sociaux et médico-sociaux habilités et tarifés par le Département. »

La commission des Finances a donné un avis favorable unanime.

L'amendement, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le projet de délibération, ainsi amendé, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Plan d'appui à la filière automobile – Aide à la formation

M. BEL, *rapporteur* – Le plan d'appui au développement de la filière automobile, adopté le 12 mars dernier par notre Assemblée, prévoit que le Département peut accorder des aides aux entreprises qui engagent des actions de formation au profit de leurs salariés. Conformément à la législation relative à l'attribution d'aides publiques aux entreprises, ces aides doivent faire l'objet auparavant d'une convention entre le Conseil général et l'Etat. C'est une telle convention, d'une durée de trois ans, qu'il vous est proposé d'autoriser M. le Président du Conseil général à signer avec l'Etat. C'est la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle qui instruira les demandes des entreprises. La Commission permanente aura délégation pour approuver d'éventuels avenants à cette convention et attribuer les aides. La convention-type devant être signée avec chaque bénéficiaire est annexée à la convention avec l'Etat.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires Rurales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis unanime moins une abstention, souhaitant toutefois que toute modification du dispositif, ainsi que l'étude des dossiers et l'attribution des subventions demeurent de la compétence exclusive de l'assemblée plénière, et ne soient pas déléguées à la Commission permanente.

M. LE PRESIDENT – Je m'associe bien volontiers à ce souhait de la commission des Finances vu l'importance de ces dossiers.

M. SYLVESTRE – Selon l'axe « Renforcer et redéployer les compétences des salariés » du plan de soutien à la filière automobile, le Département soutiendra « les efforts de reconversion sur site des salariés des deux constructeurs dans le cadre du règlement notifié auprès de l'Union européenne relatif aux engagements de développement de la formation et en lien avec le développement de nouvelles activités sur leurs sites. » Ce dispositif ne servirait donc qu'à financer Renault et PSA, et non principalement des PME comme indiqué dans la délibération. Pouvez-vous nous éclairer sur ce point, Monsieur le Président ? Dans le plan adopté en mars dernier, le Conseil général annonçait pourtant une action en matière de formation en lien avec la Région et la mise en place par la Chambre de commerce et d'industrie d'actions de formation correspondant aux métiers de demain et aux fonctions manquantes. Qu'en est-il de ces actions ?

Le plan de soutien de mars dernier devait être un levier, entraînant une véritable dynamique économique de territoire pour les PME, PMI et TPE de la filière automobile. Il n'a pas vocation à financer encore davantage des entreprises ayant déjà bénéficié du plan de relance national.

D'autres précautions nous paraissent essentielles. Il faut notamment obtenir des entreprises aidées par le Département qu'elles s'engagent à maintenir l'emploi dans les Yvelines

et à ne pas délocaliser leur activité hors du territoire yvelinois. Un bilan des aides accordées devra être dressé par une commission d'évaluation départementale afin que ne se reproduise pas ce qui s'est passé avec Continental qui, après avoir reçu une aide votée par l'Assemblée départementale, n'en a pas moins licencié et délocalisé sa production hors du département, le mois suivant. Si la majorité en est d'accord, prévoyons donc une évaluation du dispositif en décembre 2010.

M. LE RAPPORTEUR – Je comprends votre préoccupation mais cette aide à la formation n'en exclut aucune autre, en provenance de la Région notamment. Il nous faut dans un premier temps, pour des raisons strictement juridiques, passer convention avec l'Etat. Dans un deuxième temps, nous n'excluons pas du tout de voir ce qu'il est possible de faire en commun avec la Région.

Pourquoi en effet ne pas dresser un bilan fin 2010 ? Il paraît en revanche plus délicat d'exiger des entreprises qu'elles s'engagent formellement à ce que les personnels ayant bénéficié d'une formation dans le cadre d'une reconversion restent sur place, car ces formations visent aussi à éviter que les salariés ne soient mis au chômage. Même si les emplois qui pourront ultérieurement leur être proposés ne se situent pas tous dans les Yvelines, il faut quand même aider à ces reconversions, ne serait-ce que sur un plan humain. La question mérite d'être approfondie, mais la réflexion n'est pas encore mûre.

M. LE PRESIDENT – Je vous rassure, Monsieur Sylvestre : cette aide du Département à la formation n'est pas réservée aux salariés des grands groupes. Elle bénéficiera également à ceux des entreprises sous-traitantes, les plus fragiles, comme on le sait. Ce tissu de PME et TPE est fondamental en matière d'emploi et de savoir-faire. Son maintien est subordonné à la bonne santé des grands constructeurs. La cellule de soutien à l'industrie automobile a déjà rencontré une centaine d'entreprises, de toutes tailles. C'est toute la filière qui doit être soutenue.

M. SYLVESTRE Notre groupe est satisfait de cette réponse. L'aide de cette cellule a été précieuse pour nombre de petites et très petites entreprises.

L'amendement de la commission des Finances, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le projet de délibération ainsi amendé, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Dispositif économique en faveur de l'agriculture

M. JOUY, *rapporteur* – Quatre organismes agricoles interdépartementaux ont sollicité pour 2009 une aide financière du Département. Il s'agit de la Chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France (CIAIF), de la Maison de l'élevage de l'Ile-de-France – Etablissement régional de l'élevage (ERE), de l'Association pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles d'Ile-de-France (ARASEA) et de l'association Point Info Installation.

Il vous est proposé d'accorder à la CIAIF une subvention de 50 000 euros ainsi répartis : 9 000 euros au titre de projets de diversification et de marketing, 37 000 euros au titre de l'environnement et 4 000 euros au titre de l'emploi ; une subvention de 34 000 euros à la Maison de l'élevage au titre de l'identification des cheptels, de l'amélioration de la qualité des

produits d'élevage, du soutien sanitaire et de la communication – auxquels s'ajoute une participation de 900 euros pour la gestion du dispositif départemental de financement des analyses obligatoires de santé animale pour le compte du Groupement de Défense Sanitaire d'Ile-de-France (GDS) ; une subvention de 2 100 euros à l'ARASEA au titre du conseil aux agriculteurs pour le développement de leurs exploitations : enfin une subvention de 9 000 euros à Point Info Installation, guichet unique d'aide aux agriculteurs désirant s'installer. L'ensemble de ces subventions représente un total de 95 000 euros, en augmentation de 1,06% par rapport à 2008. Ces aides seront versées immédiatement, étant précisé que les bénéficiaires transmettront au Département, en fin d'exercice, un bilan détaillé des actions menées.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires Rurales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Cette délibération importante était très attendue du monde agricole, avec lequel je suis en contact permanent. Je reçois notamment régulièrement le président de la Chambre interdépartementale d'agriculture. Il me semble important de maintenir ces liens étroits vu l'importance de l'agriculture dans notre département et la situation financière aujourd'hui extrêmement précaire des agriculteurs, des éleveurs en particulier.

M. VIGNIER – La plupart des cantons yvelinois comptant des zones agricoles, il est important de soutenir notre agriculture. La situation des éleveurs tout particulièrement est catastrophique et appelle un suivi de près. Le prix de vente du lait au consommateur est vingt fois supérieur à celui payé au producteur.

Étant donné les difficultés rencontrées avec la SAFER pour l'achat des terrains, il ne faut absolument pas que le Département abandonne le projet de Maison de la terre ni l'acquisition des terrains destinés au maraîchage sur le territoire des communes des Mureaux et de Flins. Il y va de l'image de notre Département en matière d'environnement et de soutien à l'agriculture.

MME BOUTIN – Notre Département a toujours eu une action volontariste en faveur de l'agriculture. Il a en effet toujours aidé le secteur, alors même que celui-ci ne fait pas partie de ses compétences légales. Une vigilance particulière s'impose aujourd'hui car tous les agriculteurs sont en difficulté, les éleveurs bien sûr mais aussi les céréaliers, dont la situation actuelle est loin d'être aussi confortable qu'on le pense communément. Le revenu des agriculteurs a chuté de moitié en deux ans, si bien que même les plus établis d'entre eux se trouvent dans une situation très fragile. Nous ne pouvons y rester indifférents. Je soutiens donc sans réserve ce projet de délibération.

M. LE PRESIDENT – Monsieur Vignier, soyez rassuré : je dois rencontrer prochainement le président de la SAFER, auquel j'ai déjà dit l'attachement du maire des Mureaux au projet de Maison de la Terre, et j'aborderai avec lui la question des terrains de maraîchage. L'affaire est complexe car en droit, nous devons restituer ces terrains, lesquels devraient être la propriété de l'Agence des espaces verts d'Ile-de-France. Mais soyez certain que lors de cette rencontre, j'insisterai sur les souhaits de la commune des Mureaux, que relaie l'Assemblée départementale.

Pour le reste, Christophe Hillairet, président de la Chambre interdépartementale d'agriculture, m'a fait part de la désespérance du monde agricole que lui semble illustrer le cas

d'un agriculteur du Sud-Yvelines, parti vivre en caravane après avoir vendu sa maison d'habitation pour faire face aux charges de son exploitation. Près de nous, pudiques et discrets, car telle est leur nature, des agriculteurs vivent des drames terribles. Même si ce n'est pas l'une des missions premières du Département, nous témoignerons de notre solidarité au monde agricole qui contribue fortement à l'identité des Yvelines.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Lutte contre la pollution par les produits phytosanitaires

M. GOURDON, *rapporteur* – Dans le cadre de la politique départementale de l'environnement approuvée par délibération du 24 novembre 2006, un dispositif d'aide aux collectivités afin de lutter contre les pollutions d'origine phytosanitaire a été créé, à titre expérimental, pour une durée de trois ans. Il arrive aujourd'hui à échéance.

Le présent rapport vous en présente le bilan et vous propose d'attribuer cinq dernières subventions dans ce cadre : 17 133 euros au SYMIPPER (Syndicat mixte d'eau potable de la région de Rambouillet) pour divers diagnostics et formations ; 17 620 euros à la commune de Limay et 14 520 euros à la commune d'Achères pour le même type d'actions ; 17 337 euros à la commune de Montfort-l'Amaury pour la création d'un local de stockage, l'acquisition de matériel et des actions de formation ; 252 euros à la commune de Thiverval-Grignon pour l'acquisition d'un désherbeur thermique. Il vous est également proposé de déroger au règlement pour le versement des premiers acomptes, au-delà de l'année qui suit la notification, de deux subventions attribuées par la Commission permanente le 23 mai 2008, l'une de 32 250 euros au Syndicat intercommunal des eaux d'Ile-de-France, l'autre de 8 959 euros au Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de la Bièvre.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires Rurales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Contrat exceptionnel de soutien au GPV de Chanteloup-les-Vignes

M. COLIN, *rapporteur* – Il vous est proposé d'approuver un contrat exceptionnel de soutien au Grand projet de ville (GPV) de Chanteloup-les-Vignes pour la période 2009-2011, comportant une aide à l'investissement de 2 714 760 euros, et une contribution à la direction de projet dans le cadre d'une convention.

Les trois axes principaux du projet de renouvellement urbain de Chanteloup-les-Vignes consistent à créer les conditions d'un développement urbain et économique de la commune, à mieux adapter la réponse publique à la demande sociale des habitants du quartier de la Noé et à inscrire le projet de ville dans le cadre d'un projet plus vaste de territoire.

Pour ce qui est du désenclavement du quartier de la Noé, la finalisation de l'axe Est-Ouest constitue une priorité. Pour cela, deux opérations restent à engager : la troisième tranche

de l'aménagement de la rue des Pierreuses et l'aménagement de la place des Arcades. Cette liaison transversale doit être confortée par le réaménagement de la rue de l'Ellipse à vocation résidentielle et la transformation du boulevard urbain de la rue Edouard Legrand. Divers équipements publics stratégiques, d'ores et déjà programmés, demeurent à réaliser, notamment la réalisation de la médiathèque qui confortera le rôle de la place de Jade comme lieu central du quartier, et le transfert du poste de police. Le développement d'une zone d'activités de 24 hectares destinée à accueillir des activités liées à l'éco-construction, en lien avec l'ambitieux programme de relance économique porté par l'OIN Seine-Aval, laisse espérer la création de nombreux emplois. Enfin, le développement de l'offre de logements, tel que contractualisée dans le contrat de développement de l'offre résidentielle (CDOR), doit renforcer l'attractivité résidentielle de la zone.

Dans ce contexte, il vous est proposé d'attribuer à la commune de Chanteloup-les-Vignes une subvention de 1 139 600 euros pour l'aménagement de la place des Arcades ; une subvention de 125 160 euros pour l'aménagement de la rue des Pierreuses ; une subvention de 1 000 000 euros pour le réaménagement de la rue Edouard Legrand et une subvention de 450 000 euros pour l'aménagement de la rue de l'Ellipse.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires Rurales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Le décroisement des crédits alloués respectivement par le Département et par la Région améliore la lisibilité des aides apportées par chaque collectivité. La Région aide surtout la réalisation des équipements, le Département la restructuration des espaces publics.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. RIBAUT – Je remercie l'Assemblée départementale de cette décision qui permet d'accompagner la commune de Chanteloup-les-Vignes dans sa modernisation et sa restructuration, auxquelles travaille sans relâche depuis plus de vingt ans son maire, Pierre Cardo.

Contrat centre ville de Sartrouville

M. RIBAUT, *rapporteur* – Le contrat de centre ville est un dispositif exceptionnel du Conseil général sur la période 2007-2013 dont l'objectif est la reconquête urbaine des centres villes de communes ayant vocation à se développer en tant que pôles d'emplois et lieux d'accueil d'une offre résidentielle diversifiée, dans la perspective de la mise en œuvre du SDADEY.

Le contrat centre ville de Sartrouville concerne des actions coordonnées de restructuration urbaine et de redynamisation du commerce, s'organisant autour de trois axes principaux : amélioration du cadre urbain en vue d'accroître la fréquentation du centre ville ; amélioration de l'accessibilité et des possibilités de stationnement ; incitation à l'implantation d'activités commerciales et artisanales.

Le présent contrat concentre l'aide du Département sur la requalification d'un kilomètre de linéaire commercial stratégique, 500 mètres sur l'avenue de la République et 500 mètres sur l'avenue Jean Jaurès. La participation totale du Département s'élève à 525 000 euros, représentant 35% des 1 500 000 euros de dépenses subventionnables retenues sur les 2 804 749 euros de travaux.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a donné un avis favorable unanime.

M. LE PRESIDENT – Même la deuxième commune du département, avec 52 000 habitants, rencontre des problèmes de développement artisanal et commercial de son centre ville. L'artisanat notamment doit être au cœur de nos préoccupations afin de maintenir la vitalité et l'attractivité des centres villes.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Vacations des collaborateurs ponctuels du Département

M. DELAPORTE, *rapporteur* – Le Département recourt ponctuellement, pour certains besoins, à des collaborateurs non titulaires de la fonction publique. L'objet de ce rapport est d'une part, de rassembler dans une seule décision l'intégralité des dispositions relatives aux vacations, d'autre part d'actualiser leurs taux. Le total des montants des vacations n'a pas été réévalué. Plusieurs des taux en vigueur suffisent à garantir une attractivité suffisante au Département pour lui permettre de s'adjoindre les services de collaborateurs compétents. Pour certaines fonctions spécifiques, une augmentation a eu lieu afin d'accroître notre compétitivité sur le marché de l'emploi de notre bassin de recrutement. Enfin, certaines revalorisations visent simplement à aligner l'évolution du taux des vacations à celle des salaires. Pour certains métiers, une modulation est introduite, fonction du lieu d'intervention, par exemple dans les quartiers difficiles ou auprès de populations sensibles, de la difficulté ou de la technicité des missions, ou encore des diplômes ou de l'expérience des candidats.

Par ailleurs, les montants adoptés ne feront plus l'objet d'une indexation automatique sur le point de la fonction publique, c'est-à-dire qu'ils n'évolueront pas sans nouvelle décision de l'Assemblée départementale.

La commission des Finances a donné un avis favorable unanime.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Garantie départementale d'emprunt

M. PLANCHENAULT, *rapporteur* – Il vous est proposé de porter de 65% à 88,24% la garantie d'emprunt que le Département a accordée, dans les conditions habituelles, à l'association Les Jours Heureux pour deux prêts souscrits auprès de Dexia Crédit local pour la construction d'un foyer d'accueil médicalisé à Sartrouville, d'un montant respectif de 7 000 000 euros et 1 500 000 euros.

La commission des Finances a donné un avis favorable unanime.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Garantie départementale d'emprunt

M. DEVYS, *rapporteur* – Il vous est proposé d'accorder, dans les conditions habituelles, la garantie à 100% du Département à la Fondation Mallet-Neuflize pour le remboursement d'un prêt de 10 676 515 euros qu'elle se propose de contracter auprès du Crédit coopératif pour la reconstruction à Richebourg de son centre de rééducation spécialisé dans la prise en charge de personnes souffrant de handicaps neurologiques lourds. Cette garantie permet à la fondation d'obtenir des taux d'intérêt plus bas que ceux normalement accordés.

La commission des Finances a donné un avis favorable unanime.

M. LE PRESIDENT – Cet établissement, qui accueille des personnes très lourdement handicapées, est absolument indispensable.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Subvention à l'Agence départementale de conseil aux communes

MME BOUTIN, *rapporteur* – Il vous est proposé d'attribuer pour 2010 une subvention de fonctionnement de 276 000 euros à l'Agence départementale de conseil aux communes et à leurs groupements qui apporte aux collectivités qui le souhaitent, une aide dans les domaines financier, comptable et juridique.

La commission des Finances a donné un avis favorable unanime.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Convention entre l'Etat, le Département et le COSPPDY

M. BARTH, *rapporteur* – Le Comité des œuvres sociales des personnels de la Préfecture et du Département des Yvelines (COSPPDY), association loi de 1901, propose aux agents du Département et de l'Etat, un service de restauration et de crèche. Il vous est aujourd'hui proposé d'adopter le projet de nouvelle convention d'objectifs et de moyens entre le Département, l'Etat et le COSPPDY qui actualise certaines dispositions de l'ancienne convention et en intègre quelques nouvelles concernant l'organisation de l'association, les modalités de versement des acomptes, le contrôle, la communication – le Département et l'Etat souhaitent notamment que leurs logos respectifs apparaissent dorénavant systématiquement sur tous les matériels et supports de communication de l'association. Enfin, pour tenir compte du principe d'annualité budgétaire, la convention n'est plus établie que pour une durée d'un an, renouvelable deux fois. La participation maximale du Département pour 2010 a été fixée à 290 000 euros, contre 300 000 euros en 2009, compte tenu de la baisse de 3% de la fréquentation constatée depuis le

respect des règles d'exclusivité entre l'attribution de titres restaurant et l'accès aux restaurants administratifs. Cette subvention ne sera versée qu'après un examen approfondi des comptes et des besoins réels de l'association.

La commission des Finances a donné un avis favorable unanime, proposant toutefois, après mise à jour des différents documents qui lui ont été préalablement transmis, que soient apportées par voie d'amendement quelques modifications à ce projet de convention tripartite :

- annexe 1 b – page 12 : le nombre de postes que l'Etat se propose de mettre à disposition de la crèche est de neuf, et non de huit.
- l'article 4-1 page 6 doit être modifié en conséquence : en effet, les effectifs départementaux étant de quinze, l'effectif total du personnel affecté à la crèche est porté à vingt-quatre.
- le tableau de l'annexe 4 page 26 est modifié en totalité suite à la mise à jour, par l'association, des montants des droits d'admission.

M. LE PRESIDENT – Il s'agit d'amendements techniques n'influant pas sur le contenu de la convention. Les deux restaurants administratifs servent 175 000 repas chaque année et la crèche offre cinquante berceaux.

Les amendements de la commission des Finances, mis aux voix, sont adoptés à l'unanimité.

Le projet de délibération, ainsi amendé, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

RD 27 à Saint-Arnoult-en-Yvelines

M. BLEVIN, *rapporteur* – Il vous est proposé que le Département acquière au prix de 135,50 euros une parcelle de 271 m² devant être intégrée au domaine public routier départemental à Saint-Arnoult-en-Yvelines.

La commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Archives départementales – protocole transactionnel

M. VUILLIET, *rapporteur* – Il vous est proposé d'autoriser M. le Président du Conseil général à signer le protocole d'accord transactionnel conclu avec le groupement composé des sociétés Ateliers des Mathurins (ADM), SFICA et G. Duret Associés, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre de la construction des Archives départementales à Montigny-le-Bretonneux, dont la réception des travaux a eu lieu en juin 2003. Ce protocole comporte une indemnité pour la réalisation de prestations complémentaires pour un montant de 21 197,55 euros HT, ainsi que le solde du marché pour un montant de 36 512,39 euros HT.

La commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

Je profite de ce dossier, Monsieur le Président, pour insister sur la nécessité d'améliorer la signalétique extérieure du bâtiment côté Est, le long de la RD 127.

M. LE PRESIDENT – En effet, nous allons renforcer la signalétique en façade principale et latérale. Pour le reste, dans ce dossier, un protocole transactionnel nous a paru préférable aux aléas de la justice.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Acquisition par le Département de trois appartements

M. RIBAUT, *rapporteur* – Dans le cadre du plan de relance voté par l'Assemblée départementale le 12 mars dernier, le Département s'est engagé à acquérir des logements pour répondre aux engagements sociaux pris par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) à l'égard des sapeurs-pompiers, et reconstituer le contingent départemental de logements destinés aux agents départementaux. A cet effet, il vous est aujourd'hui proposé que le Département acquière un appartement de type T 3 à Versailles au prix de 320 000 euros, et deux appartements de type T 2, l'un à Carrières-sur-Seine et l'autre à Montesson, pour un montant respectif de 190 000 euros et 195 200 euros. Les frais de notaire, estimés à 2% du prix de vente, seront supportés par le Département. Ces appartements serviront à loger des sapeurs-pompiers.

La commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

M. SYLVESTRE – Pourrions-nous avoir une liste des logements occupés par des fonctionnaires pour nécessité absolue de service ?

M. LE PRESIDENT – Cette liste est mise à jour annuellement. Il n'y a aucune difficulté pour que nous vous la communiquions.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Extension du centre commercial de Parly II.

M. VANDEWALLE, *rapporteur* – Le présent rapport a pour objet d'approuver définitivement après enquêtes publiques conjointes et de déclarer d'intérêt général la réalisation des aménagements routiers nécessaires sur la RD 186 à l'extension du centre commercial de Parly II.

Le commissaire-enquêteur a donné un avis favorable, assorti de deux recommandations à l'intention du Conseil général. La première de ces recommandations est qu'un parking soit réalisé dans les meilleurs délais dans la zone Frange Ouest et raccordé à la RD 186 et au nouvel

accès du centre commercial. Ce projet n'a pas abouti à ce jour, car il nécessitait d'une part des acquisitions foncières pour la réalisation du parking dont les négociations menées par le centre commercial ne sont pas finalisées à ce jour, d'autre part, que soit engagée une étude globale d'aménagement de la porte Saint-Antoine. Compte tenu des enjeux urbains, avec le parc du Château l'entrée de ville de Versailles, le Département s'est engagé à participer à ce projet global d'aménagement sous réserve qu'il soit piloté par les collectivités locales.

La seconde recommandation a trait au projet de transport en commun en site propre envisagé entre le pont Colbert à Versailles et l'hôpital André Mignot au Chesnay, qui a déjà fait l'objet d'une concertation préalable en 2007 sous l'égide du Syndicat des transports d'Île-de-France. À ce jour, le STIF n'a toujours pas délibéré sur le bilan de cette concertation et n'a donné aucune suite au projet. Bien que le Département ait pris en compte ce projet dans le schéma de déplacements des Yvelines et souhaite en faciliter la réalisation, il n'a pas légitimité pour décider de le poursuivre ou de le relancer. Cela relève de la compétence exclusive du STIF.

Le montant global des travaux d'aménagement de la RD 186 sous maîtrise d'ouvrage départementale est estimé à 2 380 000 €TTC valeur 2007.

La commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Il n'était pas possible d'agrandir Parly II sans en améliorer la desserte routière. Vu le succès rencontré par ce centre commercial, ces aménagements constituent déjà une grande et belle avancée. Des acquisitions foncières sont encore nécessaires, notamment les terrains en bordure de l'Arboretum, afin d'accéder directement à la porte Saint-Antoine, ce qui permettra de fluidifier la circulation aux abords du centre.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Vente de parcelles départementales à la commune de Sartrouville

M. TAUTOU, *rapporteur* – Suite à l'abandon par l'Etat, en 1984, du projet d'autoroute A 87, reliant les autoroutes A 14 et A 15, dont une partie du tracé se situait sur le territoire des communes de Sartrouville et Montesson, le Département a, depuis 1986, projeté la réalisation d'une voie nouvelle à deux fois deux voies reprenant en partie le même tracé et s'est, dans cette perspective, porté acquéreur à l'amiable de plusieurs parcelles à Sartrouville. Or, le projet définitif, voté par l'Assemblée départementale en 2006, a modifié le tracé initial, si bien que certaines des parcelles acquises n'ont plus de raison de rester dans le domaine privé départemental. Parallèlement, la commune de Sartrouville a prévu dans son plan local d'urbanisme l'aménagement d'une coulée verte reprenant en partie l'ancien tracé de la voie nouvelle, abandonné par le Département. Conformément au souhait du maire de Sartrouville, il vous est aujourd'hui proposé de vendre à sa commune treize parcelles départementales d'une superficie totale de 6 503 m², pour un montant de 105 530 € conforme à l'estimation des services fiscaux. Six de ces treize emprises feront l'objet d'une prise de possession anticipée au 1^{er} janvier 2010 afin de ne pas compromettre la continuité des travaux déjà engagés par la commune.

La commission Equipement a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Projet Ensemble (European citizenship lifelong mobile learning)

M. LEQUILLER, *rapporteur* – Le Département a été sollicité pour apporter son expérience dans un projet européen visant à exploiter les possibilités offertes par les technologies nomades de type baladeurs numériques et ultra-mobiles ordinateurs portables (UMPC) dans l'apprentissage, la formation, l'insertion et la citoyenneté active de personnes risquant l'exclusion, notamment celles issues de l'immigration. Ce projet s'inscrit dans le programme *European citizenship lifelong mobile learning*, visant à développer l'apprentissage en ligne (*e-learning*).

Les partenaires du projet seront le département des sciences de l'éducation, des processus culturels et de formation de l'université italienne de Florence, chargé de la coordination générale du projet et signataire, par délégation de pouvoir de la Commission européenne, du contrat de subvention, la ville italienne de Prato, et, si vous l'acceptez, le Département des Yvelines, en liaison avec le Centre régional de documentation pédagogique (CRDP) de l'Académie de Versailles chargé de la conception pédagogique des contenus et de l'accompagnement du projet dans les établissements. Deux collèges de ZEP, Paul Verlaine aux Mureaux pour une classe de 3^{ème} générale et une 3^{ème} de SEGPA, et Gassicourt à Mantes-la-Jolie pour une 3^{ème} générale, une 3^{ème} d'insertion et une classe d'élèves non francophones, se sont déclarés intéressés par ce projet. Les classes concernées seront équipées d'UMPC, acquis grâce à l'aide du Département dans le cadre du programme d'aide au développement des équipements informatiques.

Le coût global de ce projet, d'une durée de deux ans, est évalué à 500 000 euros pour l'ensemble des partenaires. Dans la mesure où la Commission européenne le subventionne à 75%, il ne devrait coûter au Département que 70 287 euros, frais de personnel, de mission et de télécommunications inclus. La subvention de 75% à attendre s'élève à 53 113 euros, payables en trois règlements en 2009 et 2010. Un bilan du projet sera effectué par le coordonnateur général, avant d'être présenté devant la Commission européenne fin 2010. Il vous est proposé d'autoriser M. le président du Conseil général à signer le contrat de subvention.

La commission Education, Culture et affaires générales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Ce projet, très attendu, permettra notamment aux parents d'élèves de communiquer directement avec les équipes pédagogiques des deux collèges, d'être en contact plus étroit avec les établissements et donc de pouvoir mieux suivre le travail de leurs enfants. C'est un dispositif innovant, très pratique pour des populations défavorisées qui maîtrisent souvent mal le français. On ne peut que se féliciter du choix de ces deux collèges de ZEP.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Ecoles de musique et de danse - Programme de formation continue

M. DELIGNE, *rapporteur* – Il vous est proposé d'adopter le programme suivant de formation continue au bénéfice des professeurs des écoles de musique et de danse : un stage « d'entraînement régulier du danseur en danse contemporaine », en partenariat avec Le Prisme, centre de développement artistique de Saint-Quentin-en-Yvelines ; un stage « Musique, danse et handicap » et un stage « d'entraînement régulier du danseur en danse classique » en partenariat avec l'école de musique et de danse de Trappes ; une master-classe en partenariat avec le théâtre et l'association La Clef de Saint-Germain-en-Laye ; un stage d'informatique musicale de niveau perfectionnement en partenariat avec le conservatoire municipal de musique et d'art dramatique de Maurepas ; un stage de théâtre en partenariat avec le Centre dramatique national de Sartrouville ; un stage « d'entraînement régulier du danseur en danse jazz » en partenariat avec le conservatoire à rayonnement départemental de Mantes-la-Jolie. Pour chacun de ces stages, il est prévu de recourir à un marché adapté qui sera soumis à signature de M. le Président du Conseil général. Le budget prévisionnel total est estimé à 23 115 euros.

La commission Education, Culture et affaires générales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Base de plein air et de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines

M. DESJARDINS, *rapporteur* – Il vous est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 290 000 euros au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion de la base de plein air et de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines, ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 114 224 euros afin d'apurer les comptes de la base. Cet apurement porte sur des exercices très antérieurs et la base est aujourd'hui parfaitement gérée.

La commission Education, Culture et affaires générales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

M. DELIGNE – Je remercie par avance l'Assemblée départementale de son vote ainsi que M. Berthet pour l'action rigoureuse qu'il a menée afin de rétablir les comptes de la base.

M. LE PRESIDENT – La participation du Département est appelée à diminuer mais il était important de permettre à cet équipement de repartir sur des bases saines en l'aidant à apurer son passif. Je remercie à mon tour Jean-Louis Berthet de tous les efforts qu'il a déployés afin de parvenir à assainir la situation financière de nos trois bases de loisirs.

M. SYLVESTRE – Je m'associe à mon tour aux remerciements adressés à notre collègue Jean-Louis Berthet pour l'excellent travail qu'il a accompli, notamment au profit de la base de Moissons-Mousseaux, qui m'est chère et qui, il faut bien le dire, revient de loin.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Sauvetage d'urgence d'objets d'art

M. SYLVESTRE, *rapporteur* – Il vous est proposé que le Département finance à hauteur de 70% du montant des travaux, la restauration de deux tableaux d'église paroissiale, l'un à Brueil-en-Vexin, l'autre à Conflans-Sainte-Honorine. La subvention sera dans le premier cas de 1 068 euros, dans le second de 2 197 euros.

La commission Education, Culture et affaires générales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Je remercie la directrice des Archives départementales pour la vigilance dont elle fait preuve pour la sauvegarde de notre patrimoine.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Association Vers la Vie pour l'Education des Jeunes

MME MARY, *rapporteur* L'Association Vers la Vie pour l'Education des Jeunes (AVVEJ) intervient auprès d'enfants, d'adolescents et d'adultes en difficulté, leur offrant des possibilités d'hébergement, de travail en milieu ouvert, de consultations et d'accueil d'urgence. Pour consolider la trésorerie de l'une de ces structures, le service d'accueil d'urgence de Fontenay-le-Fleury, l'AVVEJ sollicite le versement d'une avance sur frais de séjour au titre de 2010, demande qui a reçu un avis favorable du Service de protection de l'enfance. Cette avance, calculée sur la base des trois quarts des dépenses afférentes au troisième trimestre 2009, réglées pour les frais de séjour des jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance, s'élève à 314 730 euros. Une convention précise les modalités de sa récupération. Imputée sur un compte hors budget, elle n'a aucune incidence budgétaire.

La commission Emploi, Affaires Sanitaires et Sociales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Habilitation individuelle au titre de l'aide sociale

M. LEVEL, *rapporteur* – Il vous est proposé d'autoriser M. le Président du Conseil général à habilitier la maison de retraite Notre-Dame au Pecq à recevoir une bénéficiaire de l'aide sociale âgée de 96 ans. Cette habilitation prendra effet au 1^{er} mai 2009 et fin au départ de l'intéressée de l'établissement. Le prix de journée forfaitaire facturé au Département s'élève à 59,65 euros. L'intéressée possède des biens immobiliers en indivision, non productifs de revenus, sur lesquels le Département pourra récupérer, lors de la succession, tout ou partie des sommes avancées.

La commission Emploi, Affaires Sanitaires et Sociales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Remise gracieuse de dettes

MME MARY, *rapporteur* – Il vous est proposé d'accorder la remise gracieuse de dettes contractées envers le Département par 37 familles ou personnes relevant de l'Aide sociale à l'enfance. Le montant total de ces dettes s'élève à 22 831,90 euros.

J'indique à l'intention des membres de la commission qui s'étaient interrogés à ce sujet que les remises gracieuses de dettes représentent au total un peu moins de 70 000 euros pour 131 dossiers, soit environ 540 euros par dossier.

La commission Emploi, Affaires Sanitaires et Sociales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Remise gracieuse de dettes

M. LEVEL, *rapporteur* – Des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) et de la prestation de compensation du handicap (PCH), ainsi que des obligés alimentaires de personnes hébergées au titre de l'aide sociale aux personnes âgées, ont sollicité une remise gracieuse de dettes contractées envers le Département.

Il vous est proposé de répondre négativement aux demandes de remises gracieuses concernant un trop-perçu suite au cumul de prestations différentes, ainsi qu'après décès – étant précisé que le Département a accepté le principe de laisser à disposition des familles l'intégralité de la mensualité versée le mois du décès du bénéficiaire afin de faire face à des charges financières résultant d'engagements pris par les personnes de leur vivant tandis que pour les prestations en établissement, le paiement est suspendu le lendemain du jour du décès. Pour les trop-perçus suite à un contrôle d'effectivité, il vous est proposé de ne faire preuve d'indulgence que pour la PCH, en annulant partiellement la dette après premier contrôle, sachant que 2008 était la première année d'application du dispositif et que ses modalités étaient encore méconnues. S'agissant des deux demandes de remise gracieuse formulées par des obligés alimentaires, il vous est proposé d'en accepter une, vu les revenus modestes du demandeur, et de refuser la deuxième. Ces remises représentent un montant total de 9 241,28 euros.

La commission Emploi, Affaires Sanitaires et Sociales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Crèche Les Bambins à Trappes

M. LE PRÉSIDENT – Ce dossier a été retiré de l'ordre du jour car la directrice de la crèche n'est plus d'accord avec les termes de la convention proposée par le Département.

Subventions à diverses associations pour des expertises habitat

M. VIALAY, *rapporteur* – Au travers du dispositif d'expertises habitat en faveur des communes et groupements de communes, le Département soutient les collectivités qui engagent des études en amont de projets de logements, qu'il s'agisse d'établir un programme pluriannuel de construction ou d'étudier la faisabilité technique, juridique et financière des opérations. Un dispositif analogue existe au bénéfice d'associations agréées en matière de logement.

Il vous est aujourd'hui proposé d'accorder pour de telles expertises une subvention de 1 820 euros à l'Association Solidarité Logement dans la Boucle ; une subvention de 37 720 euros à la communauté d'agglomération de Mantes-la-Jolie ; une subvention de 19 496 euros à la commune de Fontenay-le-Fleury. Dans tous les cas, l'aide représente 80% du montant de la dépense subventionnable hors taxes. Conformément au règlement du dispositif, le Département doit être destinataire des documents produits dans le cadre de l'étude subventionnée.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires Rurales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Aide à la commune de Senlis pour l'amélioration de logements conventionnés

M. LOISON, *rapporteur* – Il vous est proposé d'accorder une subvention de 3 000 euros par logement, qui correspond au forfait maximal, à la commune de Senlis pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie dans deux logements conventionnés qui lui appartiennent.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires Rurales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Convention avec le relais départemental des Gîtes de France

M. JOUY, *rapporteur* – Une convention d'objectifs et de moyens avec le Relais départemental des Gîtes de France et du Tourisme vert des Yvelines est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Cette convention fait l'objet chaque année d'un avenant financier indiquant le montant de la subvention allouée par le Département. Pour 2010, il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 136 180 euros.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires Rurales a donné un avis favorable unanime et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Bonification du taux de subvention des contrats départementaux

M. PLANCHENAU, *rapporteur* – Par délibération en date du 19 juillet 1994, le Conseil général a décidé de bonifier le taux de subvention en faveur des communes du département considérées comme défavorisées. Depuis 1995, cette bonification consiste en une majoration de cinq points du taux de subvention pour les communes éligibles, lequel passe ainsi de 30% à 35%. Selon le règlement actuel des contrats départementaux adopté en juin 2003 et amendé en septembre 2006, l'octroi de cette bonification a pour effet d'augmenter la subvention maximale attribuée par le Département à 455 000 euros pour les collectivités des territoires à dominante rurale au lieu de 390 000 euros et à 525 000 euros pour les collectivités des territoires à dominante urbaine de lieu de 450 000 euros.

De 1998 à 2008, les critères d'éligibilité à la bonification étaient un taux communal de logements sociaux supérieur à 50 %, ou un taux communal de logements sociaux compris entre 20 % et 50 % et un potentiel fiscal des quatre taxes par habitant inférieur à la moyenne départementale de la strate démographique correspondante minorité de 10 %. En 2009, la notion de potentiel financier a été substituée à celle de potentiel fiscal dans le second critère, le potentiel financier reflétant mieux la richesse potentielle des communes, dans la mesure où il tient compte de la part forfaitaire de DGF. Le potentiel financier est déjà utilisé pour la répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle et du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux. Afin qu'aucune commune précédemment éligible au titre du second critère ne soit pénalisée par cette modification, la minoration appliquée à la moyenne départementale de la strate démographique correspondante avait été transitoirement abaissée de 10% à 5%. Maintenant que cette disposition a amorti les effets en 2009 de l'évolution du second critère, il semble opportun de revenir à la minoration antérieure de 10 %.

Aussi vous est-il proposé de fixer, pour 2010, les critères d'éligibilité suivants : taux communal de logements sociaux supérieurs à 50 %, ou taux de logements sociaux compris entre 20 % et 50 % et potentiel financier par habitant inférieur à la moyenne départementale de la strate démographique correspondante minoré de 10 %. Sur la base de ces critères, vingt communes bénéficieraient de la bonification contractuelle en 2010, contre 22 en 2009. Entrerait dans le dispositif, au titre du second critère, la commune de Maurecourt et en sortiraient en revanche, les communes de La Celle-Saint-Cloud, Les Clayes-sous-Bois et Limay. Les vingt communes éligibles en 2010 seraient Achères, Bonnières-sur-Seine, Chanteloup-les-Vignes, Ecqueville, Fontenay-le-Fleury, Guyancourt, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Maurecourt, Le Mesnil-le-Roi, Meulan, Les Mureaux, Port-Marly, Saint-Cyr-l'Ecole, Sartrouville, Trappes, Verneuil-sur-Seine, Vernouillet et La Verrière.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a donné un avis favorable unanime.

M. SAINT-AMAUX – Je comprends la démarche qui préside à la modification apportée cette année, mais cette délibération ne tient pas compte de la réforme de la taxe professionnelle qui figure dans le budget national pour 2010 non plus que de la réforme des collectivités territoriales à venir. Alors même que Limay compte parmi les quatre ou cinq communes les plus pauvres des Yvelines, avec 32% de ménages non imposables, 25% de familles monoparentales et 25% de jeunes de 18 ans ne possédant aucun diplôme, elle ne pourra plus prétendre à la

bonification de 5% ! Si la taxe professionnelle n'avait pas été réformée, si les règles du jeu n'avaient pas été brutalement modifiées, Limay aurait dû percevoir 10% de recettes supplémentaires de taxe professionnelle en 2010. Il n'en sera, hélas, rien !

MME MARY – Je partage l'analyse de M. Saint-Amaux concernant Limay. Pour le reste, le critère du pourcentage de logements sociaux n'est sans doute pas parfaitement équitable car il y a différentes catégories de logements sociaux. La composition du parc social n'est pas la même à Trappes, Mantes-la-Jolie ou Limay et à Guyancourt. A Trappes, il y a 73% de logements sociaux, dont 60% de PLI, dans lesquels la moitié des familles ont des revenus inférieurs au plafond. C'est dire la pauvreté de cette commune, avec toutes les incidences que cela a sur son budget ! L'application systématique de pourcentages peut aboutir à des situations injustes. Peut-être pourrait-on tenir compte du taux de PLI.

Dans notre pays, un salarié voit en moyenne son salaire doubler entre le début et la fin de sa carrière. Or, à Trappes par exemple, la progression constatée n'est que de 200 euros – et encore les personnes qui travaillent à temps complet, même rémunérées seulement au SMIC, doivent-elles s'estimer heureuses ! Des personnes âgées aussi, qui ne perçoivent que de toutes petites retraites, se trouvent aussi en situation très difficile.

Dans le contexte de grave crise économique et sociale que nous traversons, sans doute conviendrait-il de revoir quelque peu l'attribution de toutes ces aides. J'en reviens toujours à l'exemple de la suppression de l'aide départementale, aussi minime celle-ci ait-elle été, aux séjours de vacances des enfants. Des communes comme la mienne, qui ont pu nouer des partenariats avec la CAF et le Département, parviennent à aider les familles, mais les petites communes rurales ne peuvent pas apporter d'aide complémentaire, et les enfants des familles défavorisées ne peuvent donc plus partir en vacances.

M. LE PRESIDENT – La modification introduite, qui ne peut mettre fin à un dispositif transitoire, n'entraîne pas de bouleversement radical. Cela étant, j'ai bien entendu vos observations. Oui, Madame Mary, la population de Trappes ou Chanteloup-les-Vignes est en effet différente de celle de Guyancourt par exemple, même si ces communes remplissent toutes le critère de 50% de logements sociaux sur leur territoire. Vous avez de même raison, Monsieur Saint-Amaux, Limay ne verra pas ses recettes de taxe professionnelle augmenter comme escompté en 2010.

Les conclusions du rapport sont adoptées avec une voix contre (M. Saint-Amaux) et sept abstentions (sept membres du groupe socialiste).

Contrat eau de la CAMY

M. BEL, *rapporteur* – Il vous est proposé d'accorder, au taux de 20% d'une dépense maximale subventionnable de 27 500 000 euros, un contrat eau à la communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines pour un montant total de 5 500 000 euros. Ce contrat a pour objet la reconstruction de la station d'épuration communautaire de Rosny-sur-Seine, dont le montant s'élève à 46 806 000 euros.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a donné un avis favorable unanime.

M. LE PRESIDENT – La reconstruction d’une station d’épuration est d’un coût exorbitant pour une communauté de communes ou d’agglomération. Le Département apporte à la CAMY l’aide maximale attribuable. La future communauté d’agglomération Versailles Grand Parc va devoir consentir un effort équivalent à celui de la CAMY pour des travaux analogues.

Contrats ruraux

M. JOUY, *rapporteur* – Il vous est proposé d’accorder quatre contrats ruraux pour un montant total de 581 771 euros.

La commune d’Allainville-aux-Bois souhaite aménager une salle des fêtes, ses abords ainsi que ceux de la mairie, qu’elle entend aussi réaménager, pour un montant total de travaux de 349 573 euros, ce qui lui ouvre droit, au taux de 35% et compte tenu des plafonds, à une subvention départementale de 105 000 euros.

La commune de Raizeux projette de réhabiliter le rez-de-chaussée de sa mairie, de créer un centre de rencontre inter-générationnel et de procéder à des aménagements paysagers à ses abords, pour un montant total de travaux de 299 958 euros, ce qui lui ouvre droit, au taux de 35%, à une subvention départementale de 104 985 euros.

La commune de Rolleboise veut reconstruire sa mairie, en aménager les abords et construire une remise pour ses ateliers municipaux, pour un montant total de travaux de 815 775 euros, ce qui lui ouvre droit, au taux de 35% et compte tenu des plafonds, à une subvention départementale de 105 000 euros.

Le Syndicat intercommunal à vocation multiple Hermeray-Raizeux veut agrandir et réaménager la halte-garderie de Raizeux, ainsi que la cantine du groupe scolaire de Hermeray, construire deux nouvelles classes et un préau dans ce groupe scolaire, y agrandir le dortoir de l’école maternelle et y refaire la cour de l’école primaire, pour un montant total de travaux de 802 036 euros, ce qui lui ouvre droit, au taux de 35% et compte tenu des plafonds, à une subvention départementale de 266 786 euros.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a donné un avis favorable unanime.

M. LE PRESIDENT – Ces aides sont particulièrement bienvenues pour toutes ces petites communes rurales.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

M. JOUY – Je remercie l’Assemblée départementale au nom de la commune de Rolleboise.

M. BARTH – Je la remercie à mon tour au nom de celle d’Allainville-aux-Bois.

CDOR de la communauté de communes du Pays houdanais

M. LEBRUN, *rapporteur* – Le contrat de développement de l'offre résidentielle (CDOR) est un dispositif exceptionnel du Conseil général pour la période 2006-2013 visant à augmenter la production de logements, en aidant les communes et les structures intercommunales qui s'engagent à créer une offre de logements diversifiée.

La communauté de communes du Pays houdanais envisage de produire 130 logements par an pendant cinq ans, soit 650 logements d'ici à 2013, dont 30% de logements sociaux, parmi lesquels 20% de logements locatifs sociaux et 10% de logements en accession sociale à la propriété. Il vous est proposé de lui accorder pour l'ensemble de ces opérations, une aide forfaitaire maximale de 480 000 euros.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a donné un avis favorable unanime.

M. LE PRESIDENT – Nous avons déjà signé quelque 70 CDOR. C'est dire le succès du dispositif !

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Intervention de fin de séance

M. LE PRESIDENT – Nous en avons terminé avec l'ordre du jour. Je donne maintenant la parole à M. Barth qui me l'a demandé en fin de séance.

M. BARTH – La navigation aérienne vers l'aéroport d'Orly a été récemment réorganisée. Le changement opéré fait que les communes du canton de Saint-Arnoult-en-Yvelines, déjà survolées par les appareils empruntant le couloir Sud-Ouest, le seront également par ceux du couloir Sud-Est, soit 140 à 200 avions de plus par jour. Ce changement a été opéré sans la moindre concertation préalable. Nous n'en avons été informés que le jour où nous avons reçu en mairie le dossier d'enquête publique ! La moindre des choses aurait tout de même été que les autorités en discutent préalablement avec les élus locaux. Il avait été décidé après le Grenelle de l'environnement que l'altitude de survol des appareils serait relevée de 900 à 1 200 mètres. Mesure presque dérisoire, sachant que l'altitude de vol dépend largement des conditions météorologiques et des décisions des contrôleurs aériens. Bref, il est avéré que la population du Sud-Yvelines subira d'importantes nuisances supplémentaires. Nous avons été reçus, avec M. Jean-Frédéric Poisson, député de la circonscription, qui en avait fait la demande, par le secrétaire d'Etat aux transports. Ce dernier a convenu du manque de concertation, tout en soulignant qu'il y avait pour la première fois enquête publique – en effet, il n'y en avait jamais eu auparavant. Mais une enquête publique ne dispense pas d'une concertation préalable. Les discussions étant appelées à se poursuivre, j'aurais aimé que le Conseil général proteste contre cette absence de concertation préalable et demande qu'on veille à ce que les nouvelles nuisances soient réduites au minimum. Sans tomber dans la démagogie – nous n'ignorons pas que les avions doivent nécessairement survoler certaines zones à basse altitude avant d'atterrir, nous souhaitons dire haut et fort que certaines méthodes ne sont pas admissibles.

Autre point : le couloir Sud-Est, lequel existait déjà, a été décalé vers le Sud, ce qui certes libère de tout survol la partie auparavant concernée du territoire de l'Essonne, mais augmente le bruit dans les zones nouvellement survolées des Yvelines, les appareils devant effectuer un virage plus important. On nous explique que la densité des nouvelles zones survolées est moins forte et que ce changement réduit donc les nuisances. Cela ne nous console pas vraiment ! Le Président du Conseil régional a dit son opposition à cette réorganisation. Le Conseil général de l'Essonne a délibéré sur le sujet. Notre Assemblée pourrait-elle le faire à son tour en apportant son soutien aux communes concernées du Sud-Yvelines ?

M. LE PRESIDENT – J'ai bien pris note de vos observations et de votre demande.

M. BEL – Nous avons connu le même problème dans le Nord-Est des Yvelines et le Val d'Oise pour l'approche de Roissy. Toutes les communes concernées se sont regroupées dans une association de défense. Je vous suggère, Monsieur Barth, que les communes du Sud-Yvelines, qui subissent les nuisances de l'approche d'Orly, rejoignent notre association pour lui donner encore plus de poids.

Pour le reste, si l'altitude de survol était relevée de trois cents mètres, le bruit au sol serait divisé par deux. C'est une amélioration qui paraît possible.

M. LE PRESIDENT – Je ne vais pas ouvrir le débat sur le sujet. Je dénoncerai simplement la méthode particulièrement inconvenante qui a été adoptée. Une concertation préalable aurait été la moindre des choses.

Au terme de cette dernière séance publique de l'année, j'adresse mes vœux les plus chaleureux à chacun d'entre vous, à vos familles et tous vos proches. Voilà déjà six mois que j'ai été élu à la tête du Département. Ces six mois sont passés très vite. Je souhaitais vous dire combien j'ai été heureux du travail accompli à vos côtés depuis lors. Vous m'avez beaucoup appris, et m'apprenez encore beaucoup. Sachez que c'est à la fois avec un infini plaisir et une immense fierté que je remplis la fonction que vous m'avez confiée. (*Applaudissements*).

La séance est levée à 12 heures.

Le Secrétaire :
Ismaïla WANE

Le Président :
Alain SCHMITZ

**Communication des marchés notifiés entre le 16 novembre 2009 et le 14 décembre 2009
en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil Général
(Art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Politique sectorielle : MOYENS GENERAUX

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
3019	Machines, fournitures et équipement de bureau divers	1	1 200 000,00
4523	Travaux de construction de pipelines, de lignes de communication et d'énergie, d'autoroutes, de routes	1	954,00
7811	Services d'impression de livres	1	8 629,26
Total		3	1 209 583,26

Politique sectorielle : ENSEIGNEMENT

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
00.23	DBD – Collèges	5	72 226,27
7423	Services d'ingénierie	1	1 998,00
7431	Services d'essais et d'analyses techniques	2	4 174,00
Total		8	78 398,00

Politique sectorielle : RESEAUX ET INFRASTRUCTURES

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
00.01	DRT - Travaux de voirie - PME	1	66 554,00
Total		1	66 554,00

Politique sectorielle : DEVELOPPEMENT

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
2211	Livres imprimés	1	4 525,00
Total		1	4 525,00

SOMMAIRE

Adoption de comptes-rendus analytiques	2
Marchés à procédure adaptée.....	2
Examen des rapports d'activité des services du Département.....	2
Budget général et budgets annexes. Modalités d'ouverture des crédits 2010.	11
Plan d'appui à la filière automobile – Aide à la formation	12
Dispositif économique en faveur de l'agriculture	13
Lutte contre la pollution par les produits phytosanitaires	15
Contrat exceptionnel de soutien au GPV de Chanteloup-les-Vignes	15
Contrat centre ville de Sartrouville	16
Vacations des collaborateurs ponctuels du Département	17
Garantie départementale d'emprunt.....	17
Garantie départementale d'emprunt.....	18
Subvention à l'Agence départementale de conseil aux communes	18
Convention entre l'Etat, le Département et le COSPPDY	18
RD 27 à Saint-Arnoult-en-Yvelines.....	19
Archives départementales – protocole transactionnel	19
Acquisition par le Département de trois appartements	20
Extension du centre commercial de Parly II.	20
Vente de parcelles départementales à la commune de Sartrouville.....	21
Projet Ensemble (European citizenship lifelong mobile learning)	22

Ecoles de musique et de danse - Programme de formation continue	23
Base de plein air et de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines	23
Sauvetage d'urgence d'objets d'art.....	24
Association Vers la Vie pour l'Education des Jeunes	24
Habilitation individuelle au titre de l'aide sociale.....	24
Remise gracieuse de dettes	25
Remise gracieuse de dettes	25
Crèche Les Bambins à Trappes.....	25
Subventions à diverses associations pour des expertises habitat.....	26
Aide à la commune de Senlis pour l'amélioration de logements conventionnés	26
Convention avec le relais départemental des Gîtes de France.....	26
Bonification du taux de subvention des contrats départementaux.....	27
Contrat eau de la CAMY	28
Contrats ruraux	29
CDOR de la communauté de communes du Pays houdanais	30
Intervention de fin de séance	30
Tableaux. Communication des marchés signés entre le 16 novembre 2009 et le 14 décembre 2009.....	32